



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

COMMUNE DE MAREIL EN FRANCE

Chers concitoyens,

Depuis quelques jours, je reçois un grand nombre de directives émanant du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur, relayées parfois par la Préfecture concernant l'organisation du scrutin de dimanche en période épidémique du coronavirus.

Je vais donc vous en faire un résumé pour vous permettre de venir voter en toute sérénité.

Avant tout je tiens à vous rappeler un article du code électoral concernant le scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants :

Sont élus au premier tour les candidats qui ont réuni au moins la moitié des voix des votants et le quart du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales

Pour le vote de dimanche :

A l'entrée du bureau de vote, une solution hydroalcoolique sera à votre disposition

Eviter de serrer des mains ou de s'embrasser

Présentez vos cartes d'électeur ou d'identité de façon à ce que les assesseurs puissent les lire sans les toucher

Les isolements seront positionnés de telle façon que vous n'aurez pas à toucher les rideaux tout en préservant la discrétion du vote

Dans la mesure du possible venez avec votre propre stylo (couleur noire ou bleue) pour signer la feuille d'émargement

En cas de file d'attente, prenez le soin de rester à un mètre de votre prédécesseur

Il est possible qu'aux heures où nous constatons habituellement une particulière affluence le président du bureau de vote vous invite à patienter dehors avant d'entrer, dans le seul but d'éviter une promiscuité trop importante

Dès le vote effectué soyez aimables de quitter le bureau sans attendre

Tout cela relève du bon sens et chacun participera ainsi à une atténuation de la propagation du virus. Des marquages au sol ont été réalisés dans la salle du vote .

Merci à vous

CHANTAL ROMAND



2 rue Montguichet – 95850 MAREIL EN FRANCE
Téléphone 01.34.71.10.61 - Fax 01.34.71.16.42
mairie.mareil.france@wanadoo.fr